

Interpellation au Conseil communal

Le patrimoine mobilier et immobilier est en danger : que fait la Municipalité ?

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

En janvier dernier, un café nyonnais mythique faisait la « Une » du journal La Côte : le Café du Marché. Et pour cause : cette ancienne pinte, habillée de boiseries, décorée de grands tableaux datant de plus d'un siècle, a totalement perdu son aspect pittoresque. La paroi entre la salle à boire et le restaurant a été abattue, les tableaux décrochés. Ceci pour en faire un restaurant libanais. Dans l'article du journal, notre collègue Philippe Glasson, très fâché, n'y allait pas par quatre chemins : « On a tout détruit et fait disparaître ce témoignage unique », disait le vice-président de Pro Novioduno.

D'après nos informations, c'est l'agent d'affaires du nouveau locataire qui, sentant que les peintures pourraient avoir de la valeur, a appelé l'archiviste communale. Cette dernière les a récupérées et entreposées au Dépôt des biens culturels. De même que la belle enseigne accrochée à la devanture. Mais tout retour en arrière semble aujourd'hui impossible, c'est un témoin du patrimoine immobilier et mobilier de la ville qui disparaît.

Comment une telle « opération » a-t-elle été possible ? C'est ce que l'on aimerait savoir. Dans cette affaire, le canton n'a rien arrangé. En effet, dans la carte du recensement architectural, il répertorie, sur une parcelle qui englobe tout le périmètre à l'angle rue du Marché-rue du Collège, des bâtiments « démolis » alors que seul le bâtiment d'angle a subi des transformations. Le bâtiment du Café du Marché, datant du 18^e siècle, puis rénové, lui, était classé en note *3* (« objet intéressant au niveau communal et méritant d'être conservé »). Mais sa fiche a curieusement disparu sur le site du recensement puisque ce dernier est considéré comme démoli...

A nos yeux, la question dépasse le Café du Marché. C'est du patrimoine architectural et mobilier communal dont il faudrait se soucier. Imaginez une seule seconde que le Vaudois devienne un MacDo... Exemple extrême, évidemment. Mais le bâtiment est également classé en note *3*, comme l'ex-café du Marché. De plus, les cas litigieux se sont succédé ces dernières années sans que la commune puisse toujours obtenir satisfaction : la devanture du Café du Moulin, à Rive, le bâtiment de la ruelle du Forum, pour n'en citer que deux.

Dans l'interpellation que j'avais déposé en 2017 au sujet de l'avenir urbanistique de la colline de la Muraz, et des vestiges romains qu'on pourrait y trouver, je m'inquiétais déjà du fait que « la protection du patrimoine historique était absente des missions des différents services de la Ville. » Or l'Etat de Vaud estime que, à partir de la note *3*, « la principale autorité compétente pour la sauvegarde de ces objets est la Commune. »

Au vu de ce qui précède, je prie donc la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- 1) Le propriétaire, la Pax Assurances, ou le locataire, ont-ils demandé une autorisation en vue de transformer le Café du Marché ?
- 2) Un permis B lui a-t-il été accordé après une visite des lieux ?
- 3) Si ce n'est pas le cas, la Municipalité est-elle intervenue après avoir appris la nouvelle de la transformation du Café du Marché et dans quelle sens ?
- 4) La Municipalité estime-t-elle que la protection du patrimoine architectural et mobilier, notamment pour les objets classés en notes *3* et *4* (objets d'intérêt local), est nécessaire et est-elle prête à en faire une mission publique ?
- 5) La Municipalité entend-elle s'occuper plus activement de la protection de ce patrimoine nyonnais, architectural et mobilier, qui fait partie de la richesse culturelle de la Ville, par exemple en lançant une étude à ce sujet ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Claude Farine
Parti socialiste
09.03.2021